

Cahiers québécois de démographie

Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français

Bertrand Desjardins

Diversité de la population québécoise
Volume 19, numéro 1, printemps 1990

URI : id.erudit.org/iderudit/010034ar
<https://doi.org/10.7202/010034ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN 0380-1721 (imprimé)
1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desjardins, B. (1990). Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français. *Cahiers québécois de démographie*, 19(1), 63–76. <https://doi.org/10.7202/010034ar>

Résumé de l'article

En tirant parti des liens intergénérationnels maintenant disponibles pour l'ensemble de la population québécoise du Régime français, on peut mesurer avec précision la contribution de chaque immigrant au développement de la population. On en déduit l'évolution de la composition ethnique de la population et la dynamique qui conditionne encore aujourd'hui les caractéristiques de la population de langue française du Québec en termes de ses origines. Malgré plusieurs éléments de différenciation au sein des effectifs des immigrants considérés globalement sur l'ensemble de la période, tout s'est joué dès les premiers temps de la colonie : la population a été définie très tôt en des termes qu'elle devait essentiellement conserver par la suite, parce que l'immigration n'a rapidement joué qu'un rôle secondaire dans son développement. Au bout de plus d'un siècle de peuplement, les mariés sont d'origine ethnique française à 97%, la Normandie, la région parisienne et l'Ouest comptant à elles seules pour près des deux tiers des origines.

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français

Bertrand DESJARDINS *

La notion d'homogénéité d'une population s'entend de diverses façons. Le concept recouvre une réalité complexe, issue à la fois des caractéristiques des individus qui sont venus s'établir sur le territoire et de l'action du milieu, entendu dans son sens le plus large, sur eux et leurs descendants. Dans le cas du Québec ancien, le discours dominant s'est essentiellement axé sur des considérations ethniques, en accordant toute l'importance à la provenance des ancêtres immigrants. Ainsi circonscrite à la question de ses origines, l'homogénéité de la population québécoise sous le Régime français paraît indéniable au vu du décompte systématique des lieux de provenance des immigrants, essentiellement français. Pourtant, un discours récent (Vaugeois, 1988), mettant l'accent sur les quelques centaines d'ancêtres non Français, a cherché à faire passer le Québec ancien pour une terre de diversité, un véritable creuset, à l'instar du «melting pot» américain. La réplique ne s'est pas fait attendre (Charbonneau, 1989). Mais les mythes ont la vie dure, et il paraît opportun d'apporter ici des précisions supplémentaires.

L'image d'uniformité qui se dégage de la prépondérance française chez les immigrants venus au Québec sous le Régime français mérite en effet d'être nuancée. D'une part, la France de l'époque ne formait pas un tout parfaitement homogène, et il

* Université de Montréal, Département de démographie, Programme de recherche en démographie historique. Le Programme de recherche en démographie historique bénéficie de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Fonds FCAR du Gouvernement du Québec et de l'Université de Montréal. L'auteur désire remercier Réal Bates, André Guillemette et Josée Tassé pour leur aimable et efficace assistance.

importe donc de considérer l'importance relative des différentes régions de provenance. D'autre part, une étude sur les premières générations de pionniers a démontré à quel point les individus se distinguent en termes de descendance en fonction du moment de leur arrivée et de leurs comportements en matière de nuptialité, fécondité, mortalité et migration (Charbonneau et alii, 1987 : 107-125); il en découle que la composition ethnique d'une population, égale au cumul des origines ethniques de chacun de ses membres, peut différer significativement de celle que l'on déduit de la simple répartition de ses ancêtres selon leur origine.

Le présent texte se propose d'ajouter un élément inédit à l'étude de l'immigration fondatrice sous le Régime français en tirant parti des données maintenant disponibles sur les liens intergénérationnels sous le Régime français pour mesurer avec précision la contribution de chaque immigrant au développement de la population. Pour traiter de la question, nous étudierons en premier lieu la descendance des immigrants qui ont fondé le pays selon leur origine. Nous observerons ensuite leurs descendants, qu'il s'agira de caractériser, individuellement et collectivement, en fonction des lieux de provenance de leurs ancêtres. Mais il importe auparavant de présenter les données et de situer globalement l'immigration par rapport à la population d'accueil.

DONNÉES

Les données proviennent du registre de la population du Québec ancien, constitué des dossiers biographiques informatisés de tous les individus qui se sont intégrés au peuplement de souche européenne depuis la fondation de la colonie (Légaré, 1981). Circonscrit dans un premier temps à la période antérieure à 1766, celui-ci s'appuie sur près de 300 000 actes de baptême, mariage et sépulture se rapportant à 200 000 individus environ. Structuré et géré de façon à donner accès à l'information à l'échelle tant des individus que des familles et des généalogies, le registre permet de situer précisément chacun en fonction de ses ancêtres et de ses descendants (Desjardins, 1985).

Le sujet étudié ici conduit à ne retenir parmi l'ensemble des immigrants que ceux qui ont été en situation de contribuer à la reproduction, soit ceux qui se sont établis en famille. Au moment de réaliser le travail, l'identification de ces immigrants était complète pour l'ensemble du Régime français, à

l'exception de quelques cas problèmes et d'une fraction des Acadiens arrivés en couple vers la fin de la période. Les chiffres sont amplement précis pour les besoins de la démonstration, mais ne doivent donc pas être considérés comme définitifs ¹.

Les origines proviennent des déclarations consignées dans les actes concernant les individus. Les Français sont répartis en neuf grandes régions définies en fonction des provinces et anciens diocèses (Programme de recherche en démographie historique, 1980 : 157-163). L'origine ne correspond alors pas forcément au lieu de naissance : ce peut être souvent la dernière résidence, puisque ce qui importe pour le rédacteur, c'est avant tout la paroisse où l'immigrant est le mieux connu et qui lui sert en quelque sorte de référence. Par contre, les non-Français, Acadiens inclus, sont désignés globalement en fonction de leur ethnie ou de leur pays de naissance; par analogie, sont retenus ici les Amérindiens qui, par mariage, se sont intégrés au peuplement blanc. Les individus sont classés soit selon leur date de premier mariage au Canada, soit, lorsqu'ils ont immigré en famille, selon celle de leur arrivée.

Seule sera considérée la descendance dite «utile», celle qui importe dans le contexte puisqu'elle est constituée de ceux parmi les descendants qui se sont mariés. Les filiations non fournies par les actes de mariage ont été complétées à l'aide des contrats ou de déclarations de parenté entre témoins dans les registres ou dans un acte notarié. Manquent pour l'instant les filiations concernant un enfant illégitime quand les parents ne se sont pas ensuite mariés entre eux; comme dans la plupart des cas, l'enfant décédait rapidement, cette omission ne porte pas à conséquence ici.

PROPORTION D'IMMIGRANTS PARMIS LES MARIÉS

Autant d'immigrants se sont établis en famille au cours des dernières décennies du Régime français que durant la période du peuplement par les pionniers, avant 1680 ². Pourtant, il

¹ Certains choix, par exemple l'exclusion des immigrants qui sont eux-mêmes enfants d'immigrants, ont été faits en fonction du contexte propre à l'étude. Par ailleurs, les données ont été extraites du registre plus récemment que celles qu'utilise Hubert Charbonneau pour le texte qui apparaît dans ce numéro de la revue. C'est pourquoi les effectifs et catégories pris en compte ici ne correspondent pas exactement aux siens.

² Pour une présentation détaillée de l'immigration fondatrice selon l'origine et la date d'établissement des immigrants, on se référera au texte de Hubert Charbonneau.

s'agit de deux réalités tout à fait différentes. Totalement immigrante au départ, par définition, puisqu'elle prenait possession d'un territoire inhabité par les Blancs, la population de la colonie est devenue au fil du temps un amalgame d'«étrangers» et de Canadiens; le rythme de cette évolution relève des conditions ayant présidé au peuplement du pays.

La prise en compte de l'ensemble des sujets d'acte de mariage permet de suivre cette évolution en situant les effectifs de nouveaux arrivants par rapport à la population qu'ils rejoignent. Très majoritairement nés hors du pays jusqu'en 1675, les sujets d'acte de mariage sont dans la moitié des cas canadiens dès la période 1675-1679 (figure 1). La baisse de la fraction des immigrants se poursuit jusqu'aux premières décennies du XVIII^e siècle pour se stabiliser autour de 9 % à 10 %; au début de la guerre de Sept Ans, elle remonte à 15 %. On peut en conclure que dès la fin du XVII^e siècle, un nouvel arrivant se fondait au sein d'une population très majoritairement canadienne. Étant donné l'interruption presque totale de l'immigration féminine, l'évolution de l'ensemble reflète essentiellement celle des hommes; les non-Canadiennes ne représentent que 1 % à 2 % des mariées de 1690 à 1755. Sur l'ensemble du Régime français, 16 % des sujets d'acte de mariage sont nés à l'étranger : 26 % des hommes, mais seulement 6 % des femmes.

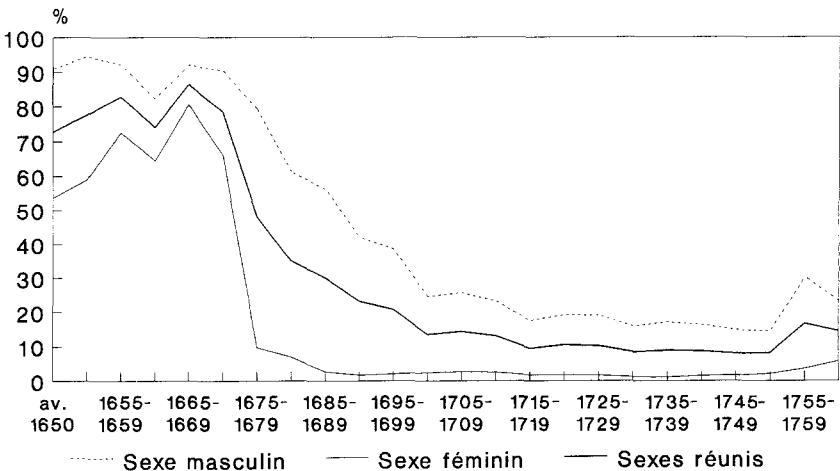


Figure 1 — PROPORTION D'IMMIGRANTS PARMI
LES SUJETS D'ACTE DE MARIAGE

Ces proportions livrent une caractéristique de base du peuplement du Québec ancien. Comme, dès le début du XVIII^e siècle, les immigrants ne représentent plus qu'une faible partie des personnes qui amorcent leur vie reproductive, le pays s'est développé essentiellement de son propre mouvement naturel, après un afflux initial d'immigrants. C'est donc par le biais de leur descendance que s'exerce principalement l'influence de ceux-ci, d'où l'importance des différences individuelles qui se manifestent à ce propos.

DESCENDANCE DIFFÉRENTIELLE

La contribution des quelque 10 000 immigrants aux origines de la population paraît d'emblée fort inégale puisque près de la moitié d'entre eux n'ont aucun enfant qui se marie avant 1766 (tableau 1). Cette constatation n'étonne pourtant pas puisqu'un nombre important sont exclus a priori, ayant entamé trop tardivement leur vie reproductive; mais elle illustre le rôle déterminant joué par le moment de l'arrivée. À l'opposé, 77 atteignent le demi-millier et les plus prolifiques dépassent même 2000 individus dûment identifiés. Les différences selon le sexe reflètent l'interruption à peu près complète de l'immigration féminine dès 1675 : moins d'une femme sur deux n'a pas dix descendants, alors que c'est le cas de sept hommes sur dix; une sur trois en compte 50 et plus contre un sur dix chez les immigrants.

Chaque immigrant compte en moyenne 25 descendants et chaque immigrante près du triple, de sorte que, globalement, leur descendance utile dépasse les 340 000. Étant donné qu'une personne peut descendre de plusieurs immigrants, on obtient une mesure plus signifiante en introduisant une pondération en fonction du nombre de générations qui séparent l'ancêtre de sa progéniture. Les moyennes deviennent alors égales à 4,1 pour les hommes et 9,5 pour les femmes, pour un total de 52 800 individus distincts, soit le nombre de Canadiens qui ont formé une union avant 1766.

Le facteur temps conditionne la «performance» des immigrants selon leur origine : les Normands, établis en moyenne en 1690 mais forts d'un contingent venu du Perche dans les tout premiers temps de la colonie, comptent 79 descendants en moyenne; ceux qui sont venus du Sud, par contre, souvent des soldats démobilisés à la Conquête, se sont établis en 1732 en moyenne et ont moins de 7 descendants (tableau 2). De même,

TABLEAU 1
Répartition des immigrants et des Amérindiens selon
le nombre de descendants utiles avant 1766

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Aucun	4092	51,9	690	31,9	4782	47,6
1 - 9	1604	20,3	317	14,7	1921	19,1
10 - 49	1219	15,4	403	18,7	1622	16,1
50 - 99	461	5,8	320	14,8	781	7,8
100 - 499	474	6,0	394	18,2	868	8,6
500 +	41	0,5	36	1,7	77	0,8
Total	7891	100	2160	100	10 051	100

TABLEAU 2
Descendance utile totale et pondérée^a des immigrants et
des Amérindiens selon l'origine ou le groupe ethnique

Origine ou groupe ethnique	Année moyenne d'établissement ou d'intégration au peuplement blanc	Nombre moyen de descendants mariés	
		Total	Pondéré
Acadie	1749	2,2	0,7
Amérindiens	1725	5,1	1,2
Noirs	1749	0	0
Anglais	1727	4,3	1,3
France	1706	37,2	5,2
Bretagne	1719	14,2	3,0
Normandie ^b	1690	79,2	10,3
Paris	1697	40,2	6,3
Loire	1709	33,9	5,2
Nord	1720	18,5	3,4
Est	1732	10,1	1,9
Ouest	1694	45,6	7,4
Centre	1715	18,3	3,7
Sud	1732	6,5	1,6
Indéterminée	1704	33,7	4,7
Autre Europe	1737	17,1	2,3
Ensemble	1709	33,9	5,2

^a En fonction du nombre de générations qui séparent le descendant de son ancêtre. Un enfant compte pour un demi, un petit-enfant pour un quart, un arrière-petit-enfant pour un huitième et ainsi de suite.

^b Inclut le Perche.

les Anglais, les Amérindiens et, surtout, les Acadiens se situent bien en-dessous de la moyenne en raison de la date relativement tardive de leur établissement ou de leur intégration au peuplement blanc. Ces écarts sont atténués lorsque l'on introduit la pondération, mais ils demeurent significatifs.

Outre le moment de l'arrivée, l'établissement d'une descendance met en jeu les comportements en matière de nuptialité, fécondité, mortalité et migrations. Ceux-ci sont susceptibles de grandes variations entre les individus et représentent donc un facteur de différenciation non négligeable. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier ceux qui, s'étant établis avant 1715, ont en grande majorité eu le temps de se manifester par le biais du mariage d'un enfant, s'ils avaient à le faire. Alors que plusieurs dépassent la dizaine, 22 % n'ont aucun enfant qui se marie et 12 % n'en ont qu'un; il en découle qu'à peu près le quart des individus en situation de contribuer à la reproduction de la population sont éliminés en une génération ou deux. À l'exception des Amérindiens, pour lesquels on peut croire que la nuptialité au sein de la colonie de leurs enfants métis est inférieure à la moyenne, les ancêtres ne se distinguent guère ici selon leur origine.

Les immigrants établis sous le Régime français ont une importance fort inégale, les faits le confirment. Mais comment ces différences se manifestent-elles concrètement dans les caractéristiques des individus et de l'ensemble de la population en termes de leurs origines ? Combien de générations séparent un individu de ses ancêtres immigrants ? Combien a-t-il d'ancêtres immigrants ? Quelle est la composition « ethnique » de la population et comment évolue-t-elle au rythme des entrées ? La richesse de l'observation offerte par le registre permet de répondre à ces questions; il suffit de changer de point de vue en situant les individus par rapport à leurs ancêtres plutôt que le contraire. Dans la logique du propos, il importe de ne retenir ici, rappelons-le, que les mariés. Plus précisément, pour des raisons pratiques, l'observation porte sur les sujets d'acte de mariage, ou de contrat le cas échéant, qui en sont à leur première union; le registre en dénombre 55 111, Canadiens et immigrants : 27 342 hommes et 27 769 femmes. Les couples sans acte de mariage manquent alors; ceux-ci étant relativement peu nombreux, l'omission est sans effet sur les résultats.

LES INDIVIDUS PAR RAPPORT À LEURS ANCÊTRES

Nous avons vu que l'immigration n'a rapidement joué qu'un rôle secondaire dans le développement de la population québécoise. Cette réalité se répercute sur la distance qui sépare les individus de leurs ancêtres en termes de générations. En considérant qu'un enfant de deux immigrants est de deuxième génération, que l'enfant d'un immigrant et de la fille d'un immigrant est de deuxième génération et demie et ainsi de suite, on calcule que les mariés du Régime français sont en moyenne de troisième génération; ceux de la période 1760-1765 atteignent pour leur part la quatrième, ou, si l'on préfère, sont en moyenne les arrière-petits-enfants de leurs ancêtres venus de France ou d'ailleurs. Et pourtant, le Canadien de l'époque n'est jamais loin d'au moins un ancêtre immigrant : jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, toujours plus de 90 % de ceux qui se marient ont au moins un de leurs parents nés hors du pays; avant 1730, virtuellement tous ceux qui ne sont pas enfants sont alors petits-enfants d'immigrant, et c'est encore le cas pour plus de la moitié à la Conquête; aucun Canadien marié sous le Régime français n'est à plus de trois générations d'un ancêtre immigrant (figure 2).

COMPOSITION ETHNIQUE DE LA POPULATION

Les Canadiens qui se marient avant 1766 comptent en moyenne 6,7 ancêtres immigrants distincts; dès 1750-1754, cette moyenne est de huit personnes, et à la toute fin de la période elle atteint la dizaine; un cas extrême descend même de 30 immigrants différents. Comme l'origine ethnique d'un individu représente, selon les termes des recensements canadiens, « le(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait (appartenaient) le recensé ou ses ancêtres » (Statistique Canada, 1987, p. 35), il importe de prendre en compte tous ces ancêtres, mais en reconnaissant à chacun son importance réelle dans l'ascendance en tenant compte de son éloignement en nombre de générations. Un individu donné sera alors $7/32^e$ anglais, $5/32^e$ normand, $1/2$ parisien et $1/8^e$ amérindien, par exemple, la somme de ces fractions donnant toujours l'unité, par définition.

Le cumul des valeurs individuelles livre la composition ethnique de l'ensemble de la population, qu'il est alors possible

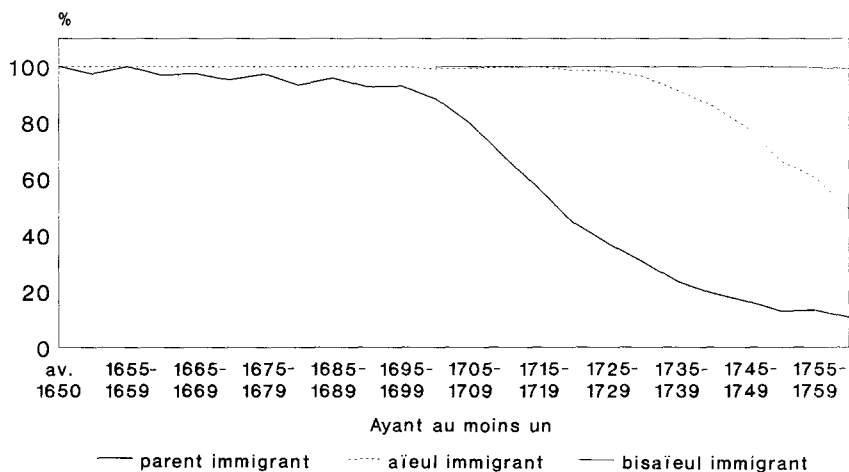


Figure 2 — MARIÉS AYANT AU MOINS UN PARENT, SINON UN AÏEUL, SINON UN BISAÏEUL IMMIGRANT (à l'exception des immigrants eux-mêmes)

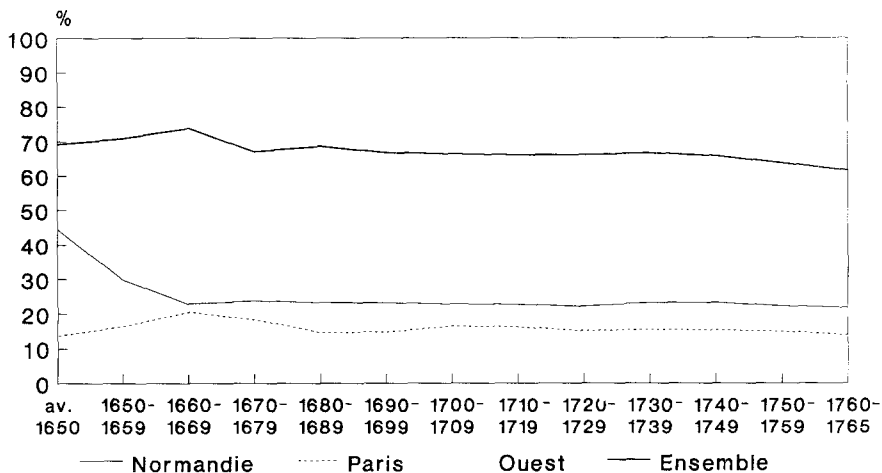


Figure 3 — IMPORTANCE DES TROIS PRINCIPALES RÉGIONS FRANÇAISES DANS L'ASCENDANCE DES MARIÉS

TABLEAU 3
*Importance de chaque origine ou groupe ethnique
dans l'immigration (1)^a et dans l'ascendance
des mariés (2)^b selon la période*

Origine ou groupe ethnique	1608-1679		1680-1699		1700-1729		1730-1765		1608-1765	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
France	98,8	98,6	95,9	98,5	82,6	97,2	81,9	96,8	89,5	97,1
<i>(Principales régions)</i>										
Normandie ^c	23,1	25,4	10,5	23,4	4,7	22,8	8,7	22,6	13,2	22,7
Ouest	27,9	26,4	31,8	29,5	21,4	27,1	9,8	26,7	20,5	27,1
Paris	17,9	18,7	11,1	14,8	12,8	16,3	8,5	14,9	12,6	15,2
Acadie	0,0	0,0	0,7	0,1	4,9	0,4	9,3	0,8	4,4	0,6
Amérindiens et Noirs	0,3	0,3	0,4	0,2	2,4	0,4	2,8	0,3	1,6	0,4
Anglais	0,1	0,2	2,0	0,3	9,2	1,2	2,9	1,0	2,8	0,9
Autre Europe	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0	0,9	3,1	1,1	1,7	1,0

^a Pourcentage des immigrants.

^b Pourcentage des origines des sujets d'acte de mariage.

^c Inclut le Perche.

de voir évoluer dans le temps. Elle résulte de l'interaction des facteurs évoqués ci-dessus : l'origine des immigrants, bien sûr, le moment de leur arrivée et les comportements différentiels selon la catégorie. Représentant 89 % de l'ensemble des immigrants, les Français (non acadiens) comptent pour 97 % de l'ascendance des mariés de la période (tableau 3); c'est que, formant près de 98 % des arrivants du XVII^e siècle, ils ont établi une priorité que seul un afflux massif d'immigrants venus d'ailleurs aurait pu effacer.

Cette dynamique joue de la même façon à l'échelle des régions françaises (tableau 3 et figure 3). L'avance prise par les Normands dans les débuts de la colonie leur confère une place qui se maintient tout au long de la période, même s'ils n'ont jamais plus représenté une proportion équivalente des arrivants. De même, l'importance cumulée des trois principales régions des premières décennies se situe toujours au-delà de 60 % des origines des individus qui se marient, alors que leur proportion dans l'immigration au XVIII^e siècle tombe à 30 %.

Par ailleurs, 512 individus, sans être eux-mêmes Amérindiens, comptent au moins un autochtone parmi leurs ancêtres, soit un sur cent; en revanche, la contribution totale des Amérindiens ne dépasse jamais 0,4 %. En réalité, tous les Québécois de vieille souche compteront probablement un jour au moins un Amérindien dans leur arbre généalogique; mais l'importance réelle du phénomène restera toujours négligeable,

n'en déplaie aux amateurs de pittoresque. La succession des générations multiplie inexorablement le nombre d'ancêtres immigrants auxquels se rattache un Québécois de souche. Cette constatation, banale mais très souvent mal comprise, se manifeste dans l'évolution de la proportion des mariages qui impliquent des conjoints ayant au moins un ancêtre commun (figure 4). Étant donné les caractéristiques de catégories importantes d'immigrants, nommément les Filles du roi et les soldats, très peu d'unions ont impliqué des apparentés pendant le premier siècle d'existence de la colonie. Mais dès la décennie 1730-1739, au gré de l'enracinement de la population et de l'homogamie locale, inévitable dans les conditions de l'époque, cette proportion s'est mise à augmenter rapidement, atteignant déjà 16 % en 1765 pour l'ensemble du territoire. Mesurée aujourd'hui, cette proportion serait proche de 100 %, puisqu'il est virtuellement impossible de nos jours pour deux conjoints de vieille souche de ne pas compter un certain nombre d'ancêtres communs. Mais quelle signification faut-il accorder à ce phénomène ?

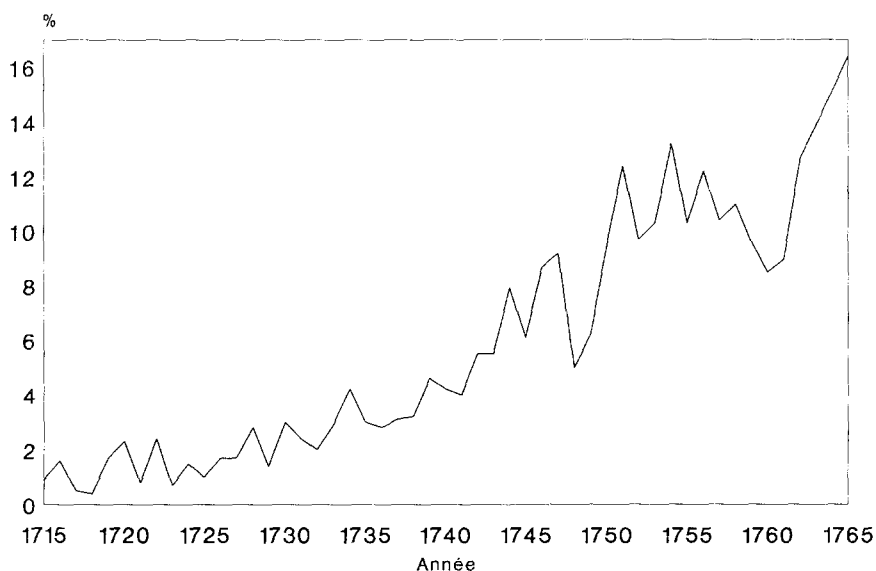


Figure 4 — POURCENTAGE DES MARIAGES OÙ LES CONJOINTS ONT AU MOINS UN ANCÊTRE COMMUN

CONCLUSION

Bénéficiant de conditions d'observation disponibles nulle part ailleurs à une telle échelle, on peut chiffrer précisément les caractéristiques de la population du Régime français en termes de ses origines. Au bout de plus d'un siècle de peuplement, les mariés de la fin de la période sont français à 97 %, et la Normandie, la région parisienne et l'Ouest comptent à elles seules pour près des deux tiers de leurs origines. Les résultats sont probants : malgré plusieurs éléments de différenciation au sein des effectifs d'immigrants considérés globalement sur l'ensemble de la période, tout s'est joué dès les premiers temps de la colonie. La population a été définie très tôt en des termes qu'elle devait essentiellement conserver par la suite, parce que l'immigration n'a rapidement joué qu'un rôle secondaire dans son développement. Les comportements propres en matière de reproduction ont certes introduit des différences importantes entre individus, mais elles n'ont pu effacer au plan de l'ensemble le résultat des caractéristiques particulières de l'immigration fondatrice. Et comme le Québec français n'a jamais, jusqu'à récemment, intégré un nombre d'immigrants représentant une proportion significative de ses effectifs, la dynamique existant sous le Régime français s'est perpétuée jusqu'à nos jours. L'approche statistique permet là de faire la part entre l'accumulation de cas individuels et la vision globale et précise du phénomène.

Par ailleurs, on est en droit de s'interroger sur la signification de l'origine ethnique alors que s'accumulent les générations qui séparent un individu de ses ancêtres. Pratiquement laissée à elle-même, la population coloniale a certainement acquis dans le contexte de l'époque des pionniers un caractère propre, défini au gré des difficultés et problèmes. Une plus grande attention ne devrait-elle pas être accordée au rythme et aux conditions de cette canadianisation de la population du Québec sous le Régime français ? Là se dégageraient probablement les paramètres les plus utiles pour la compréhension de la dynamique qui a suivi jusqu'à nos jours.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHARBONNEAU, Hubert et alii, 1987. *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*. Paris et Montréal, Presses universitaires de France et Les Presses de l'Université de Montréal, 232 pages (INED, Coll. «Travaux et documents», cahier no 118).
- CHARBONNEAU, Hubert, 1989. «...Et pourtant français à 95 pour cent». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 40, 1, 11-17.
- DESJARDINS, Bertrand, 1985. «Quelques éléments de l'expérience informatique du Programme de recherche en démographie historique». *Informatique et prosopographie*. Paris, Éditions du CNRS, 159-177.
- LÉGARÉ, Jacques, 1981. «Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal : fondements, méthodes, moyens et résultats». *Études canadiennes/Canadian Studies*, 10, 149-182.
- PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE, 1980. *Du manuscrit à l'ordinateur : dépouillement des registres paroissiaux aux fins de l'exploitation automatique*. Ouvrage publié sous la direction d'Hubert Charbonneau et André LaRose. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 229 p. (Archives nationales du Québec, coll. «Études et recherches archivistiques», no 3).
- STATISTIQUE CANADA, 1987. *Dictionnaire du recensement du Canada*, 1986.
- VAUGEOIS, Denis, 1988. «Le Québec, un creuset méconnu». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 39, 4, 277-290.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

DESJARDINS Bertrand — HOMOGENÉITÉ ETHNIQUE DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

En tirant parti des liens intergénérationnels maintenant disponibles pour l'ensemble de la population québécoise du Régime français, on peut mesurer avec précision la contribution de chaque immigrant au développement de la population. On en déduit l'évolution de la composition ethnique de la population et la dynamique qui conditionne encore aujourd'hui les caractéristiques de la population de langue française du Québec en termes de ses origines. Malgré plusieurs éléments de différenciation au sein des effectifs des immigrants considérés globalement sur l'ensemble de la période, tout s'est joué dès les premiers temps de la colonie : la population a été définie très tôt en des termes qu'elle devait essentiellement conserver par la suite, parce que l'immigration n'a rapidement joué qu'un rôle secondaire dans son développement. Au bout de plus d'un siècle de peuplement, les mariés sont d'origine ethnique française à 97 %, la Normandie, la région parisienne et l'Ouest comptant à elles seules pour près des deux tiers des origines.

DESJARDINS Bertrand — ETHNIC HOMOGENEITY OF THE QUEBEC POPULATION DURING THE FRENCH REGIME

Intergenerational links are now known for the whole of the Quebec population during the French regime. This allows for a precise measure of the contribution of each immigrant to population growth, and for an analysis of the evolution of the ethnic structure of the population, and therefore of the dynamics determining the origins of Quebec's French population. Even if one may find some elements of differentiation among immigrants when they are considered as a whole over the entire period, the impact of what happened during the beginning of the colony is crucial: the Quebec population has been defined very early along lines which were kept subsequently, because immigration contributed only marginally to its growth. After one century of settlement, spouses whose ethnic origin was French still represented 97% of the total, with Normandy, the Paris region and the West of France contributing for about two thirds.

DESJARDINS Bertrand — HOMOGENEIDAD ÉTNICA DE LA POBLACIÓN QUEBEQUENSE BAJO EL RÉGIMEN FRANCÉS.

Tirando partido de los vínculos intergeneracionales ahora disponibles para toda la población quebequense del Régimen francés, es posible medir con precisión la contribución de cada inmigrante al crecimiento de la población. De ahí se deduce la evolución de la composición étnica y la dinámica que condiciona todavía hoy las características de la población de habla francesa de Quebec según sus orígenes. A pesar de los muchos elementos de diferenciación adentro de los efectivos de los inmigrantes considerados globalmente sobre la totalidad del periodo, todo ocurrió en los primeros momentos de la colonia; la población ha sido definida en un principio en términos que luego fueron conservados porque la inmigración ha jugado solamente en papel secundario en su crecimiento. Después de un siglo de población, los matrimonios son de origen étnico francés en un 97% las dos terceras partes de los orígenes provienen de la Normandía, de la región de Paris y del Oeste.